



Vc – Liste des Emplacements Réservés

Document approuvé - mars 2013

Synergies
territoriales

ecovia
Ingénieurs Conseil Environnement

Aury

Réf. PLU	Désignation des opérations (PLU)	Superficie (PLU)	Bénéficiaire
1	Création d'une zone tampon en bordure de la RD185 au niveau du camping de l'Arnel	1 803 m ²	Commune
2	Extension du cimetière	4 700 m ²	Commune
3	Elargissement (+17,00 mètres) de l'avenue de Palavas pour réalisation d'une piste cyclable, aménagement de l'entrée de ville (noue paysagère, alignement d'arbres) et restauration de l'ancienne magnanerie au profit d'un équipement public	9090 m ²	Commune
4	Aménagement d'un bassin de rétention sur le secteur Entrée de ville	3 741 m ²	Commune
5	Liaison voirie entre l'avenue de Palavas et le chemin de la Mort aux Anes (largeur 8,00 mètres).	690 m ²	Commune
6	Liaison voirie entre la zone à urbaniser (entrée de ville) et le chemin de la Mort aux Anes (largeur 8,00 mètres).	330 m ²	Commune
7	Réaménagement du carrefour entre le boulevard du Chapitre et le chemin de la Mort aux Anes, et aménagement d'un parking.	4 867 m ²	Commune
8	Aménagement d'un parvis devant l'Hôtel de Ville	257 m ²	Commune
9	Liaison entre l'avenue de Mireval et le boulevard Domenoves, jonction avec la rue des 66 Palmiers (largeur 8,00 mètres)	1 833 m ²	Commune
10	Pôle d'équipements publics et logement social	15 004 m ²	Commune
11	Aménagement d'un bassin de rétention sur le secteur Estagnol	8 525 m ²	Commune
12	Liaison entre la rue du Puits du Fabre et le boulevard Carrière Poissonnière (largeur 8,00 mètres).	1 933 m ²	Commune
13	Aménagement paysager de la frange Sud du village (cheminements piétons, bassins de rétention, etc.) sur le secteur Doménoves	19 830 m ²	Commune
14	Aménagement paysager de la frange Sud du village (cheminements piétons, bassins de rétention, etc.) sur le secteur Sud Arnel	63 986 m ²	Commune
15	Aménagement d'un bassin de rétention au niveau du boulevard des Moures	4 510 m ²	Commune
16	Aménagement d'un bassin de rétention le long de la rue des Marguerites	5 629 m ²	Commune
17	Elargissement (+3,00 mètres) du chemin du Pilou entre le parking du Pilou et l'école Dolto pour la création d'une piste cyclable	1800*3 m = 5 400 m ²	Commune
18	Création d'une zone tampon sur le ruisseau de la Capouillère	12 200 m ²	Commune
19	Aménagement d'un parking aux Salins	13 078 m ²	Commune
20	Elargissement (+4,00 mètres) de l'avenue de la gare et du chemin dit « du Plan de Cheyrau à Villeneuve-lès-Maguelone » entre la RD185 ^{E4} et la gare pour la création d'une piste cyclable	800*4 m = 3 200 m ²	Commune
21	Aménagement de parkings autour de la gare	13 120 m ²	Commune
22	Liaison voirie entre la zone à urbaniser Sud Arnel et le Chemin du Pilou (largeur 8,00 mètres)	3 841 m ²	Commune

23	Aménagement d'un barreau routier entre la RD185 (giratoire du château d'eau) et la RD116 (franchissement de la Mosson)	11 410 m ²	Département
24	Finition de la mise en 2x2 voies du tronçon de la RD612 en direction de St Jean de Védas	1 578 m ²	Département
25	Elargissement (+4,00 mètres) Aménagement d'une piste cyclable sur la RD 185 ^{E4} pour la création d'une piste cyclable	1 300*4 m = 5 200 m ²	Département
26	Ligne à grande vitesse Montpellier-Perpignan	134 000 m ²	RFF
27	Contournement Nîmes Montpellier		RFF

Emplacement réservé pour logement social au titre de l'article L123-2 du Code l'Urbanisme

28	Logement social		Commune
----	-----------------	--	---------

Secteurs d'études pour équipements futurs

29	Etude pour l'aménagement d'un giratoire sur la RD612 (accès au secteur Pont-Larzat)	Périmètre à définir	Commune
30	Etude pour l'aménagement d'un giratoire au niveau du carrefour entre la rue de la Figuière et la RD 116	Périmètre à définir	Commune
31	Etude pour l'aménagement d'un giratoire au niveau de la RD 116 (desserte Rochers de Maguelone, Mas d'Exindre, quartier Domenoves.)	Périmètre à définir	Commune
32	Etude pour l'aménagement d'un carrefour sur le chemin du Pilou	Périmètre à définir	Commune
33	Etude de mise en sécurité de la RD185 entre la limite communale Ouest et le carrefour giratoire avec la RD612	14 305 m ²	Département